VI- NOS LEVIERS

Levier 1: Réorganiser de façon efficace et efficiente les services.
Levier 2 : Axer la politique managériale de proximité sur l'atteinte des résultats.

VII- NOTRE ATTACHEMENT À LA BONNE GOUVERNANCE

La bonne gouvernance constitue une préoccupation majeure pour le Trésor Public à travers la promotion des bonnes pratiques, le respect des principes en matière de gestion des ressources publiques afin de créer les conditions favorables à une croissance économique forte. Il est mis un point d'honneur à exiger de chaque agent une moralité exemplaire afin de renforcer davantage l'image et la crédibilité du Trésor Public. À ce titre, plusieurs reformes ont été initiées, notamment :

- l'élaboration d'un plan de carrière des agents du Trésor Public ;
- l'évaluation des performances individuelles et collectives ;
- la mise en place d'un comité de proposition de nomination aux postes de responsabilité.

Toutes ces actions visent à contribuer à l'instauration d'une gestion axée sur la transparence et la performance en vue de l'atteinte des objectifs.

VIII- NOTRE AMBITION : BÂTIR UN TRÉSOR PUBLIC PLUS PERFORMANT

Pour faire face aux défis majeurs liés à l'ambition des plus Hautes Autorités de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, nous nous engageons à bâtir un Trésor Public capable :

1. de mettre à la disposition de l'État et à moindre coût, les ressources nécessaires à la couverture de ses besoins à travers une plus grande diversification des sources et instruments de financement ;

2. d'honorer à bonne date les engagements de l'État et de ses démembrements à travers une gestion rationnelle de la trésorerie ;

3. de mettre à la disposition des autorités des outils fiables d'aide à la décision grâce à un système d'information intégré et une automatisation poussée des procédures ;

4. de disposer de ressources humaines de qualité et motivées capables d'accompagner le changement;

5. d'inspirer davantage confiance, aussi bien aux usagers-clients qu'aux Partenaires Techniques et Financiers, par le respect strict des règles d'éthique et de déontologie.

IX- CONCLUSION

Le Plan Stratégique de Développement constitue la boussole du plan d'actions du Trésor Public pour la période 2016-2020. Cet ambitieux programme sous-tendu par dix-sept (17) projets de réformes vise à conduire avec efficience l'action administrative.

Le groupe étant plus fort que le plus fort du groupe, chaque agent du Trésor Public est appelé à oeuvrer à la bonne exécution de ce document-cadre afin que la quête de la performance demeure le label du Trésor Public.

ASSAHORÉ Konan Jacques
Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique

Creatis Studio
(225) 22 41 91 91

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Siège social : Boulevard CARDE, Immeuble SOGEFIHA Abidjan Plateau
B.P.V 98 Abidjan - Tél : 20 30 90 20 / 20 30 90 22 / N° vert 8000 1010
Fax : 20 21 35 87 - Email : info@tresor.gouv.ci
Site web : www.tresor.gouv.ci

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TRÉSOR PUBLIC 2016-2020

« Bâtir un Trésor Public plus performant, capable d'accompagner efficacement la croissance forte amorcée depuis plusieurs années ».

I- CONTEXTE

En vue de garantir la transparence dans le choix des animateurs du Trésor Public, acteur majeur de la gestion des politiques économique et financière de l'État, les plus Hautes Autorités de notre pays ont décidé de pourvoir au poste de Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique par un appel à candidature.

C'est dans ce contexte et pour les besoins de ce processus de sélection que le Plan Stratégique de Développement du Trésor Public a été élaboré. Il décline la vision pour la gestion de notre Institution sur la période 2016-2020.

II- NOTRE VISION

« Bâtir un Trésor Public plus performant, capable d'accompagner efficacement la croissance forte amorcée depuis plusieurs années ».

III- NOS VALEURS

Le Trésor Public a pour mission d'assurer une gestion saine et transparente des Finances Publiques ainsi que la viabilité du système financier national. Pour ce faire, nous avons adopté un référentiel de comportement incarné par les valeurs suivantes :

- la dignité ;
- la probité ;
- la disponibilité ;
- la responsabilité ;
- le devoir de réserve ;
- l'impartialité et l'équité
- le respect de la hiérarchie ;
- le respect des collaborateurs ;
- la qualité des relations humaines.

IV- LES AXES STRATÉGIQUES

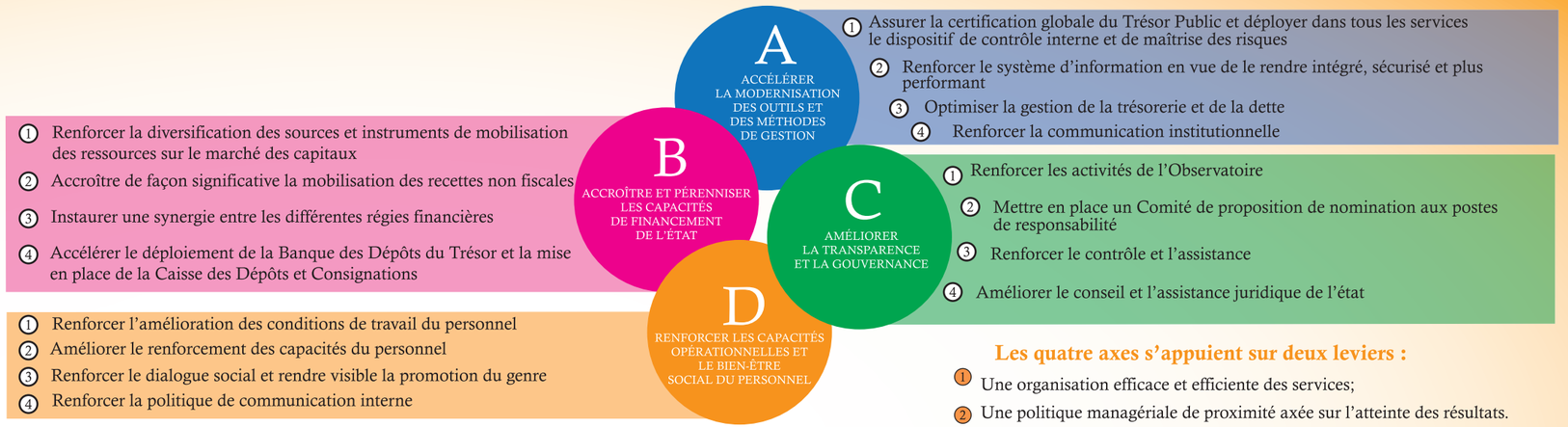

Axe 1 : Accélérer la modernisation des outils et des méthodes de gestion
Axe 2 : Accroître et pérenniser les capacités de financement de l'État
Axe 3 : Améliorer la transparence et la gouvernance
Axe 4 : Renforcer les capacités opérationnelles et le bien-être social du personnel

Les quatre axes s'appuient sur deux leviers :

1. Une organisation efficace et efficiente des services;
2. Une politique managériale de proximité axée sur l'atteinte des résultats.

V- NOS OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les différents axes majeurs ont été traduits en objectifs spécifiques :

Au titre de l'axe 1 : Accélérer la modernisation des outils et des méthodes de gestion

- Assurer la certification globale du Trésor Public;
- Renforcer le système de documentation et d'archivage ;
- Renforcer le système d'information ;
- Optimiser la gestion de la trésorerie.

Au titre de l'axe 2 : Accroître et pérenniser les capacités de financement de l'État

- Accroître la part des recettes non fiscales dans le financement du budget de l'État ;
- Instaurer une synergie entre les différentes régies financières ;
- Accélérer le déploiement de la Banque du Trésor et mettre en place une Caisse de dépôts et de consignation;
- Optimiser la gestion de la dette publique.

Au titre de l'axe 3 : Améliorer la transparence et la gouvernance

- Renforcer les activités de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie des agents du Trésor Public ;
- Mettre en place un Comité de proposition de nomination aux postes de responsabilité;
- Renforcer le contrôle et l'assistance ;
- Améliorer le conseil et l'assistance juridique de l'État.

Au titre de l'axe 4 : Renforcer les capacités opérationnelles et le bien-être social du personnel

- Renforcer l'amélioration des conditions de travail du personnel ;
- Améliorer le renforcement des capacités du personnel ;
- Renforcer le dialogue social et rendre visible la promotion du genre ;
- Renforcer la communication interne et externe.